

l'an deux mil vingt -trois

le seize mai à vingt-et-une heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,

Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, LE MOING, MILON, MUNIER, SANTINHO

**Date de convocation**

11 MAI 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. CZEPCZAK

Mme GIBAUD-AZIZA a donné procuration à Mme CHERET

Mme GILLMANN a donné procuration à Mme CHARIERAS

M. LAMIRAL a donné procuration à M. BONY

M. PASSET a donné procuration à Mme FLOHIC

**Date d'affichage**

**de la convocation**

11 MAI 2023

**Date de publicité**

**de la délibération**

22 MAI 2023

**Absente :** Mme RANCE

M. BONY a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers 19**

**Présents 13**

**Votants 18**

**OBJET : Vote des tarifs applicables aux associations pour l'utilisation des équipements municipaux**

Mme la Maire rappelle la délibération du 17 mai 2022 décidant d'appliquer une cotisation de 16 € (seize euros) par utilisateur et par activité des associations utilisatrices régulières du complexe sportif pour l'année 2022-2023, et une cotisation de 10 € (dix euros) par utilisateur et par activité des associations utilisatrices régulières des salles municipales, à l'exception de la bibliothèque.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de voter les tarifs suivants qui ont fait consensus lors des réunions de concertation (mais pas l'unanimité) :

- Tarif A : grande salle du gymnase, courts de tennis, terrains de football ou salle de musculation : 16 € par adhérent de l'association
- Tarif B : dojo : 13 € par adhérent
- Tarif C : salles municipales du Centre Pelouse, du bâtiment Harpignies, du presbytère, de l'Ancien Lavoir ou boulodrome : 10 € par adhérent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

**DECIDE** de voter les tarifs suivants :

- Tarif A : grande salle du gymnase, courts de tennis, terrains de football ou salle de musculation : 16 € par adhérent de l'association
- Tarif B : dojo : 13 € par adhérent
- Tarif C : salles municipales du Centre Pelouse, du bâtiment Harpignies, du presbytère, de l'Ancien Lavoir ou boulodrome : 10 € par adhérent.



**PRECISE** que :

- cette contribution ne s'applique qu'aux associations utilisant les salles plus d'une fois par mois,
- cette contribution est due par adhérent pour chaque activité, peu importe que cet adhérent pratique plusieurs activités,
- le nombre d'adhérents retenus sera celui arrêté au 31 décembre de chaque année.

**PRECISE** que ces tarifs ne s'appliquent pas pour les adhérents à la bibliothèque,

**DIT** que la cotisation sera collectée par les associations concernées qui s'engagent à reverser les montants dus à la commune et fournir tous les justificatifs nécessaires à l'encaissement de ces cotisations,

**CHARGE** Mme la Maire d'informer les associations de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 30 mai 2023  
La Maire  
Claire CHERET

